

 <p>académie La Réunion</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Fiche de poste
	<p>Professeur formateur académique éducation prioritaire</p> <p>Second degré</p>

Description du profil recherché

- Enseignant du second degré dont l'expertise pédagogique est solidement reconnu par l'inspection pédagogique **ou** validée par le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- Connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire. Une expérience en tant qu'enseignant en REP ou REP+ sera appréciée.
- Disponibilité pour un travail avec des pairs, avec des personnels de direction et d'inspection : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération.
- Maîtrise des outils usuels de la communication numérique.

Missions

En lien étroit avec les pilotes académiques de l'Education prioritaire, les pilotes de chaque réseau (Chef d'établissement, IEN et l'IA-IPR référent), les IA-IPR de disciplines ou de spécialités, et sous la responsabilité de l'IA-IPR référent chargé de l'EP au sein du collège des IA-IPR, le professeur formateur académique en éducation prioritaire :

- contribue à diffuser et à expliciter les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- accompagne les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective ;
- observe et analyse des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster leurs pratiques dans le cadre ordinaire de la classe ;
- détermine et définit avec les acteurs des réseaux les besoins en formation des équipes ;
- élabore des outils de formation pour alimenter une banque de ressources académique ;
- valorise les initiatives et le travail engagé dans les réseaux ;
- contribue aux bilans réguliers de l'accompagnement des réseaux.

Le formateur éducation prioritaire sera amené à travailler avec les autres formateurs et avec de nombreux autres professionnels de la formation.

Conditions d'exercice

- Pour exercer sa mission dans les réseaux de l'éducation prioritaire de l'académie, le formateur est déchargé de 50% de son ORS en tant qu'enseignant.
- Afin d'approfondir son expertise et faciliter le développement de politiques communes de formation des enseignants, le formateur sera régulièrement amené à suivre divers séminaires.
- Le formateur pourra bénéficier de frais de déplacements pour se rendre aux lieux de formation si le cadre réglementaire le permet.

Modalités de candidature

Lettre de motivation d'engagement + Curriculum Vitae + Copie du dernier rapport d'inspection à transmettre par courriel et par voie hiérarchique avant le **18 juin 2018** à : Rectorat - Inspection du second degré à l'attention du Doyen du collège des IA-IPR (Pascal Schrapffer) :

Courriel : insp2d@ac-reunion.fr avec en copie : pascal.schrapffer@ac-reunion.fr et à helen.cecil@ac-reunion.fr

-
Des entretiens pourront être organisés pour départager éventuellement les candidatures retenues.